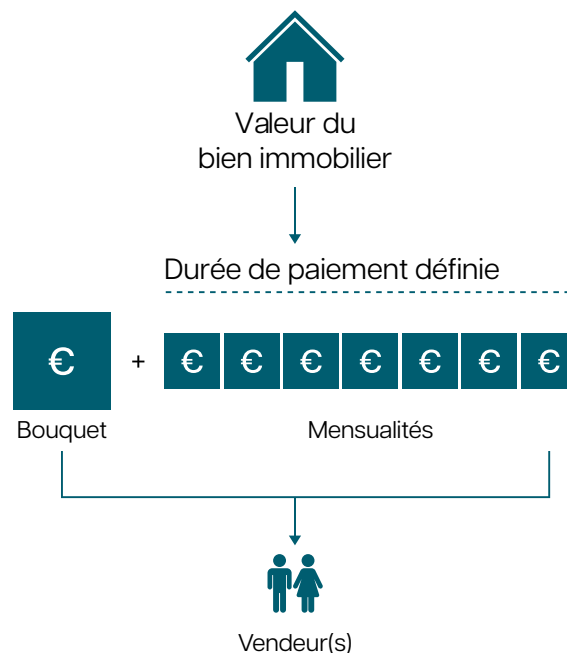


# VENTE À TERME LIBRE

En vente à terme libre vous connaissez à l'avance le capital total et la durée du contrat.

- Le vendeur perçoit des mensualités sur une durée fixe
- Mensualités reversées aux héritiers en cas de décès
- Vente facilitée par le nombre d'investisseurs
- Mensualités et capital de départ non imposables



## ❖ Le saviez vous ?

En vendant en vente à terme libre, vous n'assumez plus aucune charge, entretien, travaux et taxes d'habitation étant dévolus à l'acquéreur.

Pour en savoir plus sur la vente à terme libre :

0 800 400 230

service & appel gratuits



Commandez l'ouvrage Viager -  
50 questions essentielles sur :



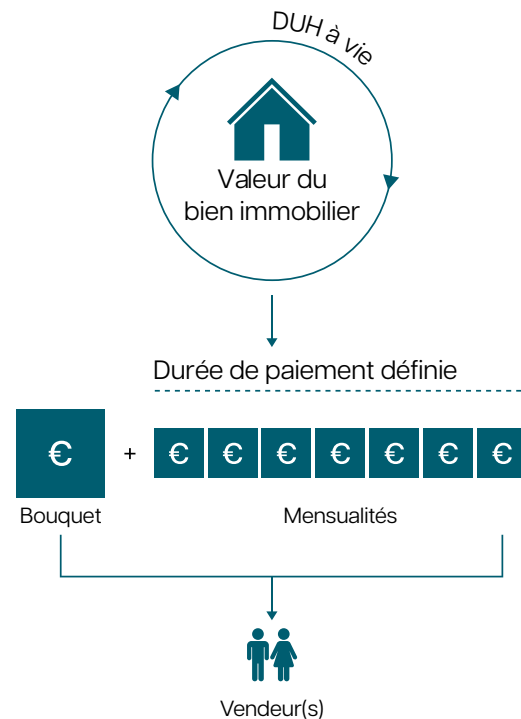
SENIOR Consulting Group

POUR UNE NOUVELLE GÉNÉRATION D'ACTIFS

# VENTE À TERME OCCUPÉE

En vente à terme occupée vous connaissez à l'avance le capital total et la durée du contrat.

- Droit de rester chez soi à vie sans payer de loyer
- Les charges et gros travaux sont assumés par l'acquéreur
- Le vendeur perçoit des mensualités sur une durée fixe
- Les mensualités sont indexées chaque année



## Le saviez vous ?

La durée moyenne d'une vente à terme occupée est de 10 ans. Le DUH (droit d'usage et d'habitation) est quant à lui consenti à vie ou jusqu'à libération du bien.

Pour en savoir plus sur la vente à terme occupée :

**0 800 400 230**

service & appel gratuits



Commandez l'ouvrage Viager -  
50 questions essentielles sur :



**SENIOR** Consulting  
Group

POUR UNE NOUVELLE GÉNÉRATION D'ACTIFS